



PARLEMENT EUROPÉEN

Jean-Paul DENANOT
Député européen

KSP GA160807 CRC
05/12/2016

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

05 DEC 2016

AQUITAINE, LIMOUSIN, POITOU-CHARENTES

Jean-François MONTEILS

Chambre régionale des comptes

Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

3, place des Grands-Hommes

CS 30059

33064 Bordeaux Cedex

Limoges, le 1er décembre 2016

Monsieur le président,

Je fais suite à l'envoi du rapport d'observations définitives relatives à l'examen de la gestion de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes afin d'apporter mes éventuels commentaires.

A ce stade, ils ne varient pas de ceux que j'ai pu faire de vive voix lors de la visite de vos équipes à Limoges et par écrit à la fin du mois de septembre en écho aux observations provisoires que vous aviez bien voulu me transmettre.

Mes remarques sont d'ordre général pour certaines et d'autres sont plus spécifiques à l'ancienne région Limousin. Elles s'articulent autour de trois principes : le choix d'assumer pleinement nos compétences, de porter des politiques ambitieuses et d'en maîtriser les coûts.

Ces remarques se font l'écho des contraintes de gestion qui furent celles des exécutifs régionaux sur cette période, confrontés à une baisse des dotations de l'Etat (amorcée en 2011) aggravée par une réforme de la fiscalité (impliquant la disparition de la taxe professionnelle) alors même que leurs missions avaient été élargies.

Je maintiens donc ma première observation concernant l'évolution de la formation de l'autofinancement qui montre « une évolution divergente des produits et des charges produisant un effet de ciseau sur le résultat de fonctionnement ». Comme indiqué supra, je souhaite rappeler que cette situation est partagée par la totalité des régions françaises sur cette période. Alors que de nouvelles compétences (et de charges, peu ou mal compensées) leurs avaient été confiées, les régions ont vu la dotation globale de financement (DGF) diminuer sans attribution de ressources nouvelles.

permanence@jeanpauldenanot.eu - www.jeanpauldenanot.eu
31, place de la République
87 000 Limoges
France
Tél : + 33 (0)5 55 79 80 86



Parlement européen

Dans le même temps, il leur était demandé un surcroît de réactivité sur le terrain pour faire face aux conséquences de la crise financière de 2008 impactant fortement l'activité et la vie des territoires.

Face à cet effet ciseau, parfaitement identifié, le Limousin a réagi en maximisant ses outils budgétaires et en cherchant à réduire ses charges. Mais en l'espèce, il est difficile de baisser les dépenses obligatoires du jour au lendemain. En outre, il existe de nombreux « coups partis » - spécialement les programmes déterminés dans le cadre des Contrat de Plan Etat Région - dont il est impossible de se désengager brutalement.

Les recettes de fonctionnement et la capacité d'autofinancement dont il est fait état dans le rapport sont liées à ce contexte préliminaire.

En Limousin, cela se traduit par une baisse de notre capacité d'autofinancement car nous avons fait le double choix à l'époque de limiter le recours à l'emprunt pour ne pas alourdir le poids de la dette par habitant et ne pas trop jouer sur la fiscalité locale. Deux phénomènes amplifiés par la petite taille en population et le peu de marge de manœuvre budgétaire.

C'est la deuxième remarque d'ordre général que je souhaite maintenir à ce stade de la procédure. Les raisonnements et les analyses portant sur des petits nombres en valeur absolue montrent des évolutions en pourcentage importantes. C'est le même phénomène lorsqu'il s'agit de présenter des ratios par habitant. Au regard de cela, j'aimerais rappeler que le Limousin, qui compte 700 000 habitants, a du faire face aux mêmes dépenses incompressibles que les autres régions pour mener ses politiques. Il y a là une faiblesse structurelle dont il ne peut nous être porté rigueur. C'est même l'honneur de cette région que d'avoir essayé de mettre en place des politiques d'investissement et d'intervention comparables aux autres malgré ces effets de seuil sur des coûts minimaux de mise en œuvre de politiques.

Les observations suivantes portent sur la typologie de l'encours et l'analyse des risques consécutifs à la politique d'endettement du Limousin dont il est fait état dans le rapport définitif.

Comme il est fait mention dans votre document, le Limousin a globalement fait appel aux emprunts obligataires. Cette règle prudentielle a présidé à notre politique d'endettement, de même que la volonté d'alléger les charges de la dette en les lissant sur plusieurs exercices. Ceci a été salué par l'agence de notation Standard and Poor's en 2011 et en 2013 par l'attribution de la note AA stable, soulignant d'une part un endettement consolidé relativement modéré de la région et d'autre part une gestion financière « positive » et de bonnes performances budgétaires.

En décembre 2005, la région Limousin a souscrit un emprunt à taux structurés - comme beaucoup d'autres collectivités à une période où les taux fixes étaient très élevés - proposé par un établissement bancaire avec qui elle avait l'habitude de travailler en confiance. Cet emprunt - portant sur une somme minime - s'est révélé potentiellement sensible. Dans un souci de rester maître de l'évolution possible de ce produit sensible, la région a engagé dès 2008 toutes les démarches nécessaires, y compris contentieuses, pour liquider cette créance. Cet emprunt a été définitivement soldé en 2015 par un remboursement anticipé, dont 75% sont pris en charge par le fonds de soutien national dédié.

Au final, cette situation a pu être réglée avant la fusion et la dette du Limousin classifiée 1A - à l'image de la dette aquitaine - ne présente plus aucun risque.

Enfin, je veux rappeler en conclusion le positionnement qui a été celui de la région Limousin sous mes deux mandats successifs. Avec l'ambition double d'amortir la crise et de préparer l'avenir, nous avons eu la volonté de maintenir des politiques offensives et défensives afin de garantir aux habitants et aux entreprises du Limousin les mêmes interventions en matière d'accompagnement et d'investissement que dans d'autres régions mieux dotées. Nous avons par ailleurs cherché une utilisation maximale de tous les outils à notre disposition, en jouant pleinement la carte de nos compétences et en concentrant les dépenses utiles pour le territoire, aidé par l'Union européenne (région de transition) et l'Etat français (péréquation) quand le gap était trop grand. Nous avons, enfin, fait montre de capacités correctives quand la situation l'exigeait.

Il s'agit pour moi aussi d'assumer ici des choix politiques, encadrés par une vigilance de chaque instant et la volonté constante de maîtriser nos dépenses et notre endettement comme indiqué dans le rapport d'observation.

Le Limousin est un territoire rural qui, en matière d'attractivité, ne bénéficie pas de toutes les aménités, notamment celles conférées par l'attractivité d'un littoral. En outre, il n'est pas encore connecté à la grande vitesse et au réseau ferré européen, facteur de croissance et de développement, mais c'est une région qui a de l'audace, de l'imagination et de la détermination. Avec moins de moyens, le Limousin a su faire autant et parfois plus en terme d'innovation et de créativité, de fonctionnement en réseau, de mutualisation.

Derrière l'analyse financière contenue dans ce rapport, il faut lire les contreparties en terme de combat et d'engagement quotidien des élus et des agents de l'ancienne région Limousin pour offrir les mêmes chances à tous, lycéens, étudiants, apprentis, territoires, entreprises...

Avec la reconfiguration territoriale, une page s'est tournée. La suivante est en train de s'écrire. Elle doit associer toutes les forces vives, à l'interne comme à l'externe, dans le respect des principes d'équité et de solidarité sur l'ensemble du territoire comme je l'ai défendu au cours de mes deux mandats régionaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Paul Denanot

Député européen

Ancien Président de la Région Limousin

